



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 12 février 2026

Question écrite

Comment l'administration répond-elle aux questions de ses citoyennes et citoyens ainsi que de ses entreprises ?

Il semble relativement fréquent que des questions d'habitantes et d'habitants et d'entreprises destinées à l'administration demeurent lettre morte ou qu'il n'y soit pas répondu dans des délais raisonnables. La difficulté d'obtenir des réponses de l'administration est une source de découragement démocratique et occasionne parfois des abandons de droits. Or, dans une culture du service public, il est fondamental que les usagères et les usagers de l'administration puissent compter sur des réponses rapides et fiables de celle-ci ou se voir orientés de manière adéquate vers le ou les services qui pourront apporter une réponse aux interpellations.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Quelles sont les directives du Conseil d'Etat pour qu'il soit répondu en temps et en heure à toutes les demandes des habitantes et habitants ainsi qu'aux entreprises ?***
- ***Quelles sont les contraintes qui s'exercent sur le Conseil d'Etat pour assurer ces réponses ?***
- ***Quel est le taux de réponses effectives de l'administration aux questions des habitantes et habitants et des entreprises, pour les années 2024 et 2025 ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.